

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1060

20 mai 2010

SOMMAIRE

Agripartes S.A.	50850	Imprimerie Fr. Faber	50872
Agripartes S.A.	50850	Infra Green S.A.	50851
Anwolux-"Espace Carrelages" S.A.	50876	Investcorp S.A.	50874
Asset Management Luxembourg (AML)		Istanbul Bond Company S.A.	50837
S.à r.l.	50874	K&D Consulting Services S.à r.l.	50851
Association du Personnel de la Réserve des		Lear Financial Services (Luxembourg) ...	50837
Suppléants	50834	Link & Data Mobile Africa S.à r.l.	50860
beeline Retail S.à r.l.	50875	Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	50839
BIL Re	50875	Malpas Investments S.à r.l.	50838
Boissons & Alimentation Hanff S.à.r.l.	50850	Miroir Holdings S.à r.l.	50849
Carador S.A.	50873	Motor Reinsurance Company	50876
Castelsia-FIS	50876	Oddo Funds	50837
Chanila S.A.	50859	Outbox	50862
Comgest Asia	50837	Outbox	50872
Comoros Investments S.à r.l.	50836	Pétanque Melusina	50860
Compagnie Financière Maxwell S.A.	50860	Planetarium Fund	50875
Cool Holding Ltd.	50862	Société d'Investissement Midas S. à r.l. ...	50861
DB Platinum	50874	STOMP, CLEMENT et CORNET s.à r.l.	
DB Platinum II	50874	50873
DB Platinum IV	50875	Telimir Holding S. à r. l.	50849
Dexia Protected	50873	Terbati S.A. Immobilière	50872
Dexia Re	50873	Terrarosa S.A.	50862
Dragon Noir Invest S.à r.l.	50838	VBC Immo S.à r.l.	50860
Dragon Noir Invest S.à r.l.	50839	Vouvray S.A.	50838
Entreprise de Desossage Romain Stoltz S.à		Vouvray S.A.	50838
r.l.	50876	Waterland Lux II S.à r.l.	50876
Esch Transport International S.à r.l.	50880	Waterland Lux I S.à r.l.	50877
Euro Management & Business Sàrl	50880	Wave Quest S.A.	50862
European Marketing Group (Luxembourg)		Wirr	50849
S.A.	50877	WP X LuxCo S.à r.l.	50877
Fenzi S.A.	50850		
HBI Leipzig S.à r.l.	50834		

HBI Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.800,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.158.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 8 avril 2010

En date du 8 avril 2010, les gérants de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de HBI S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Morgan Lewis JONES, né le 5 octobre 1957 à Newport, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Clarendon House, 6^{ème} étage, 12, Clifford Street, W1S 2LL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Ian Richard WATSON, né le 24 février 1960 à Coulsden, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Clarendon House, 6^{ème} étage, 12, Clifford Street, W1S 2LL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Morgan Lewis JONES
- Monsieur Ian Richard WATSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

HBI Leipzig S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010050866/26.

(100052772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

APRS, Association du Personnel de la Réserve des Suppléants, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg F 8.314.

—
STATUTS

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège et Durée**Art. 1^{er}.** Entre les soussignés.

- Juliette BERG-BAUSCH, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 20, rue du Moulin à L-7417 Brouch, nationalité luxembourgeoise;
- Isabelle BICHLER, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 17, rue André Hentges à L-7680 Waldbillig, nationalité luxembourgeoise;
- Brigitte FABER, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 170, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise;
- Mireille FORTSER-SCARAMUCCI, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 211, bd Simonis à L-2539 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise;
- Bonny GIRSCH, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 45, rue de bois à L-3910 Mondercange, nationalité luxembourgeoise;
- Chantal MART, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 3, um Schoss à L-9662 Kaundorf, nationalité luxembourgeoise;
- Dais MARX-LAHYR, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 124, av. du X Septembre à L-2550 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise;

- Brigitte FABER, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 170, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise;

- Danielle SCHONS-MARNACH, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 44, bd Kaltreis à L-1881 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise;

- Tanja SULKOWSKI, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 26, rue d'Altlinster à L-6163 Bourglinster, nationalité luxembourgeoise;

- Edouard THEIS, employé de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 6, um Kneppchen à L-9001 Ettelbruck, nationalité luxembourgeoise;

- Gaby WAGNER, employée de l'Etat, membre de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, demeurant 47, rue des Champs à L-3442 Dudlange, nationalité luxembourgeoise

Ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif dénommée «Association du Personnel de la Réserve des Suppléants», abrégé «APRS».

Art. 2. Le siège social de l'association est 63, rue de Bonnevoie à L-1260 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à toute autre adresse au Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II - Objet

Art. 4. L'association sans but lucratif dénommée «Association du Personnel de la Réserve des Suppléants» a pour but exclusif la défense des intérêts professionnels du personnel de la réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental. A cette fin elle coopère et se fait conseiller par l'organisation syndicale FNCTTFEL-Landesverband.

Chapitre III - Membres

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneurs.

Art. 6. Peuvent être membres actifs les membres de la Réserve des suppléants créée par la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental en activité de service, qui en expriment le désir et qui se soumettent aux présents statuts. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale, mais ne peut dépasser les 100.- € par an.

Art. 7. Peuvent être membre d'honneur les membres de la Réserve des suppléants qui ne sont plus en activité de service.

Art. 8. Les membres actifs et les membres d'honneurs participent à l'assemblée générale. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Art. 9. Le nombre de membres actifs est illimité mais ne peut être inférieur à cinq.

Art. 10. La qualité de membre se perd par la démission, par le non-paiement de la cotisation ou par l'exclusion. L'exclusion d'un membre actif ne pourra être prononcée que pour le non-respect grave des présents statuts et ce par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations et dons qu'il a versés.

Art. 11. Les organes de l'association sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Chapitre IV - Conseil d'Administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins et de onze administrateurs au plus, nommés parmi les membres actifs par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix des membres actifs présents ou représentés et au scrutin secret. Les membres du conseil sont élus pour une durée de 2 ans. Les sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration élit en son sein un/e président/e, un/e vice-président/e, un/e secrétaire et un trésorier. La charge de vice-président/e peut être cumulée avec la charge de trésorier. La répartition des charges devra être effectuée à la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale. Le conseil d'administration siège si la majorité des membres est présente. En cas d'empêchement, un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration. Le/la président/e dirige les réunions du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le/la vice-président/e ou un autre membre du conseil d'administration.

Art. 14. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, la décision est reportée.

Art. 15. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs de ses membres ou à des tierces personnes. A l'égard de tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures conjointes du président et du secrétaire ou du président et du trésorier. En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace; au cas où le vice-président cumule sa charge avec celle de trésorier, il ne peut pas signer seul, une première fois comme vice-président et une deuxième fois en tant que trésorier.

Chapitre V - L'Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs. Les membres d'honneur peuvent participer à l'assemblée générale, mais ils ne comptent pas pour le quorum prévu à l'article 17 et ils ne peuvent pas participer aux votes. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 règlent les attributions de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire doit se tenir chaque année au cours du premier semestre. Toute assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et est portée à la connaissance des membres actifs et des membres d'honneur par lettre missive ordinaire au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Les convocations contiendront l'ordre du jour qui est fixé par le conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Un membre actif peut se faire remplacer par un autre membre actif; le mandat doit être écrit. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 18. Les décisions et résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial, sous forme de procès-verbal, signé par le président ou par son remplaçant et par un autre administrateur. Ce registre, conservé au siège social, peut y être consulté par tous les membres actifs.

Art. 19. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

Le conseil d'administration est obligé de convoquer une assemblée générale au cas où celle-ci est demandée par écrit par au moins vingt pourcent des membres actifs.

Art. 20. D'éventuelles modifications de statuts auront lieu conformément aux articles 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Chapitre VI - Patrimoine, Comptes et Budget

Art. 21. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Les comptes et la caisse seront contrôlés par au moins deux réviseurs, désignés par l'assemblée générale pour la durée maximale de deux ans. Ils ne peuvent pas être membre du conseil d'administration. Leur mandat est renouvelable. En cas d'approbation du rapport annuel des réviseurs, l'assemblée générale donnera décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Chapitre VII - Dissolution

Art. 23. En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs associations luxembourgeoises œuvrant pour les mêmes objectifs et désignées par l'assemblée générale.

Chapitre VIII - Dispositions générales

Art. 24. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Référence de publication: 2010051127/125.

(100052682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Comoros Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.015.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 24 septembre 2008 avec effet rétroactif au 29 avril 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Comoros Investments S.à r.l.

* "Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.015

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
et ce avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010051709/21.

(100053278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.703.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010051404/11.

(100053510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Oddo Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051405/10.

(100053387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051406/10.

(100053389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Lear Financial Services (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 97.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lear Financial Services (Luxembourg)

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010051414/13.

(100053168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Vouvray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 26.921.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010051409/11.

(100053672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Vouvray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 26.921.

Les comptes annuels au 31/10/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010051410/11.

(100053675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 126.966.

Les comptes annuels au 31/10/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010051411/11.

(100053678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Malpas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.285.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 septembre 2008 avec effet rétroactif au 16 janvier 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Malpas Investments S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.285

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010051710/21.

(100053282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Dragon Noir Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.966.

Les comptes annuels au 31/10/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010051412/11.

(100053681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.886.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Lombard Odier Investment Managers Holding S.A., a company incorporated in Geneva, Switzerland, having its registered office at 11, rue de la Corraterie, CH-1204 Geneva

represented by Mr Gérald STADELMANN, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 April 2010,

which proxy has been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg company that it desires to incorporate and the Articles of Incorporation of which (the "Articles of Incorporation") shall be as follows:

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a société anonyme under the name of "Lombard Odier Funds (Europe) S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by simple resolution of the Board of Directors.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs.

The Company may not accept any deposit nor provide any safekeeping activity in respect of transferable securities in its own name on behalf of its clients.

II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued and paid-up capital of three million Swiss francs (CHF 3,000,000.-) divided into three thousand (3,000) shares with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share, each fully paid-up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least [three] members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders.

The members of the Board of Directors may be re-elected.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or telegram or telex another director as his proxy.

The internal regulations of the board of directors may provide that the directors participating in the board meeting by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and effective participation to the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

These rules do not apply when the board of directors votes on transactions, in which any director may have any personal interest, if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, unless this is a situation of conflict of interest prohibited by law.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to at least two persons that shall be of sufficiently good repute and that shall be sufficiently experienced also in relation to the type of business carried out by the UCIs referred to under Article 4. These persons shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Authorized Independent External Auditor. The operations and books of the Company shall be supervised by an authorized independent external auditor. The authorized independent external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected. The authorized independent external auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of May of each year at 11 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings, Vote. General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by facsimile, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The shareholders participating in a meeting of shareholders by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and for effective participation in the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules. The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires»).

Any ballot paper (“formulaire”) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (“formulaire”) which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- Name, address or registered office of the relevant shareholder;
- Total number of shares held by the relevant shareholder;
- Agenda of the general meeting;
- Indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolutions;
- Name, title and signature of the relevant shareholder or of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than 4 p.m., Luxembourg time on three bank business day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

Each share entitles its shareholder to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting’s Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting’s Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

V. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 17. Financial Year. The Company’s financial year runs from January first to December thirty-first of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the conditions provided for by law.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

VII. General provision

Art. 22. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended and with the law of 20th December 2002 on UCIs, as may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The Shares have been subscribed and issued as follows:

Lombard Odier Investment Managers Holding S.A., hereabove mentioned, has subscribed to three thousand (3,000.-) Shares with a par value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000.-) each fully paid up in cash.

As a consequence the Company has at its disposal an amount of three million Swiss francs (CHF 3,000,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are elected as members of the Board of Directors for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2011:

Mr Alexandre Meyer, Executive Vice President, Head of Product Development, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born on 14 November 1971 in Zurich (Switzerland), having his professional address at 11, rue de la Corraterie, CH-1204 Geneva, Switzerland;

Mr Patrick Zurstrassen, Associate, The Directors' Office, born on 27 May 1945 in Liège (Belgium), having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg;

Ms Francine Keiser, Partner, Linklaters LLP, born on 20 December 1964 in Luxembourg (Luxembourg), having her professional address at 35, avenue John F. Kennedy, L-1011 Luxembourg.

Second resolution

Has been elected as auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2011:

PricewaterhouseCoopers Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Third resolution

The registered office of the Company shall be at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A comparu:

Lombard Odier Investment Managers Holding S.A., établie à Genève, Suisse, et ayant son siège social à 11, rue de la Corraterie, CH-1204 Genève,

représentée par Monsieur Gérald STADELMANN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé du 21 avril 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société luxembourgeoise qu'elle souhaite constituer et dont le texte des statuts (les "Statuts") est comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de "Lombard Odier Funds (Europe) S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux peuvent être établis par simple résolution du Conseil d'Administration tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Ce transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.

La Société n'acceptera aucun dépôt ni n'offrira aucune activité de garde en rapport à des valeurs mobilières en son nom propre pour le compte de ses clients.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit et libéré de trois millions de francs suisses (CHF 3.000.000,-) divisé en trois mille (3.000,-) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) par action, chacune étant complètement libérée. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins [trois] membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut en outre désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes assemblées des actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date ou à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit prévues dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Le règlement intérieur du conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorités les administrateurs qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer les unes avec les autres. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutes décisions devront être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. En cas de partage des voix, le Président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Ces règles ne sont pas applicables aux décisions du Conseil qui concernent les transactions dans lesquelles un administrateur a un intérêt personnel, lorsqu'il s'agit des transactions courantes conclues dans des conditions normales.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer,

de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire à moins que cette situation ne constitue un cas de conflit d'intérêt interdit par la loi.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à au moins deux personnes ayant une honorabilité et une expérience suffisantes pour le type d'activités menées par les OPC auxquels il est fait référence au point 4. Ces personnes ont pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration, ceci uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Réviseur d'entreprises indépendant agréé. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à la réélection ou l'élection de son successeur.

IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure et vote. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par message télécopié, câble, télégramme ou télex une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, comme son mandataire.

Les actionnaires participant à une assemblée des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à l'assemblée seront réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorité. Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, par envoi recommandé, par courrier spécial utilisant une société postale internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire qui ne comporte pas une des mentions ou indications qui suivent est à considérer comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- Nom, adresse ou siège social de l'actionnaire concerné;
- Nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné;
- Ordre du jour de l'assemblée;
- Indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- Nom, titre et signature de l'actionnaire concerné ou des représentants dûment autorisés de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à 16 heures, heure de Luxembourg, trois jours ouvrables bancaires précédant immédiatement le jour de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après ce délai ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par la Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par envoi recommandé, par courrier spécial utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) si délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Avant d'engager les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

V. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Chaque année le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

VII. Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, ainsi que celles de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle qu'elle pourra être modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

Lombard Odier Investment Managers Holding S.A., ci-avant désignée, a souscrit trois mille (3.000,-) Actions avec une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) libérées entièrement en espèces.

En conséquence, la Société a à sa disposition un montant de trois millions de francs suisses (CHF 3.000.000,-), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'entière du capital souscrit, prend immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2011:

Monsieur Alexandre Meyer, Executive Vice President, Head of Product Development, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, née le 14 novembre 1971 à Zurich (Suisse), avec adresse professionnelle à 11, rue de la Corraterie, CH-1204 Genève, Suisse;

Monsieur Patrick Zurstrassen, Associate, The Directors' office, né le 27 mai 1945 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg;

Madame Francine Keiser, Partner, Linklaters LLP, née le 20 décembre 1971 à Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle à 35, Avenue John F. Kennedy, L-1011 Luxembourg;

Deuxième résolution

A été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2011:

PricewaterhouseCoopers Luxembourg, ayant son siège social à 400, route d'Esch, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dépenses

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent original.

Signé: G. STADELMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18485. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010051296/538.

(100064690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Miroir Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051413/11.

(100053169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Telimir Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.533.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

TELIMIR HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2010051416/15.

(100053165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Wirr, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.742.

1. Le siège social de la société WIRR, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 37 742, au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est dénoncé avec effet au 9 avril 2010.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: WIRR, société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 37 742

et Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13 583

est terminé à partir du 9 avril 2010.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010051696/19.

(100053457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Agripartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.994.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Agripartes S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010051417/15.

(100053164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Agripartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.994.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Agripartes S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010051419/15.

(100053162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Boissons & Alimentation Hanff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 79, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.248.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010051420/15.

(100053643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Fenzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 46.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051865/9.

(100054147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

K&D Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.665.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010051421/15.

(100053652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Infra Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.465.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

Mr Grégoire Louis, company director, residing at Flat 3, 14 The Little Boitons, London SW109LP.

here represented by Mr Yannick DESCHAMPS; lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed *ne varietur* by all the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he act, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme, which he forms:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of INFRA GREEN S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The Company shall have as its business purpose the provision of advisory, consultancy, expertise and engineering services principally on projects related to the environmental sector and sustainable developments, as well as the conduct, the realisation of research and feasibility, the following up, the enhancement of such projects, as well as the purchase, the owning, the sale, the leasing, the operation and the management of infrastructure equipment, as well as the conduct of financial and commercial transactions related either directly or indirectly to such activities.

In addition, the Company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In General the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty one thousand EUR (EUR 31.000,-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten EUR (EUR 10,-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may issue redeemable shares and may redeem those shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment of any shares which the Company redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

The Company may furthermore issue, by way of private placement only, notes, bonds, debenture and any kind of debt and/or equity securities.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday in the month of May at 11.00 a.m.. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. A corporation may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors (which may be held by way of a conference call).

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the principal shareholder, the investment funds under assistance or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason

of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual or joint signature of the persons to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor. The external auditor shall be appointed and removed by the Board of Directors who shall determine his office term and fees.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law, the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors, determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory dispositions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on the last day of December 2010.

The first ordinary general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed by Mr Grégoire Louis for EUR 31.000,- (thirty-one thousand euro).

The shares have all been partially paid up in cash so that seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7.750,-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

General Meeting of Shareholders

The above-named person, representing the entire subscribed capital has taken the following decisions:

First resolution

The meeting elected as Directors:

- Grégoire Louis,

born on February 11, 1975 in Chartres, France

residing at Flat 3, 14 The Little Boitons, London SW109LP, England

- Louis Blanchard,

born on November 27, 1979 in Paris XIV, France

residing at Regency Residence, Apartment 182, PO box 494, Doha, Qatar

- Philippe Le Blan

born on March 26, 1980 in Neuilly sur Seine, France

residing at Immeuble Les Marmottes, Route de Médan, 1936 Verbier, Switzerland

The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting in 2011.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et un mars.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Monsieur Grégoire Louis, administrateur de société, résidant Appartement 3, 14 The Little Boltions, Londres SW109LP, Angleterre

Ici représenté par Monsieur Yannick DESCHAMPS; juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur, annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La partie comparante, ès qualités en vertu de laquelle elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination INFRA GREEN S.A. (la 'Société').

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet la fourniture de prestations de service de conseil, de consultant, d'expertise, d'ingénierie principalement sur des projets liés au secteur de l'environnement et au développement durable ainsi que la conduite, la réalisation de recherches et de faisabilité, le suivi, l'amélioration de tels projets, ainsi que l'achat, la détention, la vente, la location, le fonctionnement et la supervision de l'équipement des infrastructures ainsi que la conduite des opérations financières et commerciales liées directement ou indirectement à ces activités.

De plus, la Société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation dans des entreprises et sociétés de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, de quelque forme qu'elle soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, l'acquisition de valeurs mobilières et droits de toute nature par la participation, contribution, souscription, achat ferme ou sous forme d'option ou de toute autre manière y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences ainsi que de toutes opérations directement ou indirectement liées à l'objet social ci-dessus, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission d'obligations qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par émission de notes et en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations qui peuvent être cotées en bourse.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et conformes à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, sociale ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (EUR 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUR (EUR 10,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

la Société peut émettre des actions rachetables et peut racheter ces actions à tout moment si le conseil d'administration le considère dans le meilleur intérêt de la Société, sujet aux termes et conditions qu'il détermine conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le Conseil d'administration pourra créer de temps à autre toute réserve de capital qu'il déterminera appropriée (en plus de celle qui sont requises par la loi) et pourra créer des primes à partir des fonds reçus par la Société telles que des primes d'émission sur les émissions et vente de ses actions, ces réserves ou primes peuvent être utilisés par le conseil d'administration pour permettre le paiement de toutes actions que la Société rachètera en conformité avec ses statuts.

Les actions rachetées par la Société resteront existantes mais n'auront pas de droit de vote ou de droit à participer aux dividendes déclarés par la Société ou dans toute distribution payée lors de la dissolution ou liquidation de la Société.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément aux limites prévues par l'article 49-8 susmentionné de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. La Société pourra par ailleurs émettre, dans le seul but de placement privé, des notes, des obligations et toute sorte de dettes ou titres actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

Art. 7. L'Assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le second jeudi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation concernés.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire. Un actionnaire personne morale pourra établir une procuration dans le chef d'une personne dûment autorisée. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'Assemblée Générale, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Cependant, si tous les actionnaires sont

présents ou représentés à une l'Assemblée Générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs de la Société dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration. Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée (qui peut être tenu par voie de conférence téléphonique).

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur ou fondé de pouvoir qui est administrateur fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par-là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne toute matière en relation avec ce contrat ou autre affaire. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur fondé de pouvoir à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'applique pas aux relations ou intérêt impliquant le principal actionnaire, le fonds d'investissement assisté ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer souverainement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 16. Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la conduite des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et les objectifs de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui, si le Conseil d'Administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarié ou procuration sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature conjointe des personnes à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprise. Le réviseur d'entreprise sera nommé et révoqué par le Conseil d'Administration qui fixera ses émoluments ainsi que la durée de son mandat.

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de l'année suivante.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que l'heure et le lieu de paiement.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

3.100 (trois mille cent) actions sont souscrites par Grégoire Louis pour une valeur de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros).

Toutes les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes:

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le dernier jour de décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

Première résolution

Sont nommés administrateurs:

- Grégoire Louis,

Né le 11 février 1975 à Chartres, France

résidant Appartement 3, 14 The Little Boltons, Londres SW109LP, Angleterre

- Louis Blanchard,

Né le 27 novembre 1979 à Paris XIV, France

résidant Regency Residence, Appartement 182, PO box 494, Doha, Qatar

- Philippe Le Blan,

Né le 26 mars 1980 à Neuilly sur Seine, France

résidant Immeuble Les Marmottes, Route de Médan, 1936 Verbier, Suisse

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. DESCHAMPS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15078. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051680/461.

(100053563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Chanila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 44.426.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051492/14.

(100053313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010051422/10.

(100053196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Link & Data Mobile Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 140.061.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010051423/10.

(100053195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Compagnie Financière Maxwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.673.

Le bilan au 27/11/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010051424/10.

(100053194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pétanque Melusina, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 8.319.

STATUTS

(Approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale extraordinaire du 13.03.2010)

Chapitre I. Généralités**Art. 1^{er}.** L'association sans but lucratif porte la dénomination ,Pétanque Melusina.

L'association est régie par le présent statut en conformité avec les dispositions de la loi du 21 avril 1928. Toutes les questions non prévues aux statuts sont régies par ladite loi.

Art. 2. Cette association a pour but la promotion et la pratique de la discipline sportive du Jeu de Pétanque tel qu'il est réglementé par les dispositions en matière par les fédérations nationale et internationale.**Art. 3.** L'association est strictement neutre du point de vue idéologique et confessionnel.**Art. 4.** L'association a son siège à Luxembourg.**Art. 5.** L'association se compose de toute personne ayant payé sa cotisation.**Art. 6.** Pout devenir membre toute personne dösirant pratiquer le sport de la pétanque.**Art. 7.** La qualité de membre se perd si la personne en question est convaincue de manquement grave et répété aux prinicipes énumérés à l'article précédent et par:

1. démission
2. refus de payer la cotisation due, après mise en demeure

Art. 8. Sera admis comme membre d'honneur toute personne méritoire, sympathisante, moyennant contribution pécuniaire, dons, coupes, challenges etc.

Art. 9. Les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres actifs.

Art. 10. Parmi les droits des membres, il faut relever avant tout:

- le droit de vote
- le droit de devenir membre du comité, sous réserve des dispositions spéciales en la matière
- le droit de faire des propositions et de présenter des motions, sous réserve des dispositions spéciales ad hoc
- le droit de se servir des terrains du club pour l'entraînement, à moins que des dispositions réglementaires ou des concours officiels n'y fassent obstacle
- le droit de démissionner.

Chapitre II. Les organes administratifs

Section A. Assemblée Générale

Art. 11. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la modification des statuts
- la nomination et la révocation du comité
- l'approbation annuelle du budget et des comptes
- la dissolution de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année.

Art. 13. En cas de besoin, le comité peut, é tout moment, convoquer une assemblée extraordinaire en respectant les mêmes dispositions. Une telle assemblée générale est convoquée de même si 15 des membres actifs en font la demande.

Section B. Comité-directeur

Art. 14. L'association est administrée par au minimum trois membres

- un président
- un vice président
- un secrétaire
- un trésorier

Les membres du comité sont nommés par l'assemblée générale pour un terme de 1 année. Par ailleurs l'assemblée, lors de sa session ordinaire annuelle, procédera au renouvellement des mandats. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 15. Le président est élu chaque année par vote de l'assemblée générale. En cas d'empêchement ou de démission du président, ses fonctions et pouvoirs sont assumés par le vice-président.

Le secrétaire vaquera aux écritures courantes administratives tels que rapports, procès-verbaux, correspondance générale et toutes écritures en rapport avec la bonne conduite de notre association.

Le trésorier gèrera les biens du club, fera percevoir les cotisations et veillera à améliorer les fonds pécuniaires du club.

Les membres adjoints ou assesseurs pourront être chargés de mandats et missions spéciales dans l'intérêt de l'association.

Bockler René / Bockler Jsabelle / Brachmond Marco /
Grevé Antoine / Schaafs Jean-Paul.

Référence de publication: 2010051438/61.

(100053725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Société d'Investissement Midas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.581.

—

Le bilan au 31.12.2008 de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT MIDAS S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051495/15.

(100053304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Wave Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.976.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010051425/10.

(100053192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Terrarosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 87.899.

Le bilan au 23/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010051426/10.

(100053191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Outbox, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 148.368.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010051480/12.

(100053239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Cool Holding Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 152.495.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of April.

Before Us Maitre Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALTICE VII S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, being registered with the Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 143.725, here represented by Maitre Aurélien Latouche, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Whereas ALTICE VII S.à r.l. is the sole member of COOL HOLDING Ltd., a company incorporated and organized under the laws of Israel, having its registered office at Tel Aviv, 65258 Israel, 33 Yavetz St but with its effective place of management and control in Luxembourg (the "Company").

II. Whereas in accordance with article 159 of the Luxembourg company law dated 10 August 1915 as amended, the Company is to be considered as a Luxembourg company as its effective place of management and control is located in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg since its incorporation on April 26, 2009.

III. Whereas, according to Luxembourg laws, it is now mandatory to register the Company with the "Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg" and to comply with the Luxembourg company law dated 10 August 1915.

IV. Whereas it results from an opinion issued by Meitar, Liquornik, Geva & Leshem Brandwein, Law Offices in Israel dated April 1, 2010 that even if effectively managed and controlled from Luxembourg, the Company is maintained without discontinuance and that the registration of the Company in Luxembourg will not impact on the assets and all the liabilities of the Company which will remain the ownership in their entirety of the Company.

The appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The sole member acknowledges that the effective place of management and control of the Company is located in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg since its incorporation on April 26, 2009.

Second resolution

The sole member resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name COOL HOLDING Ltd..

Third resolution

The balance sheet as per February 26, 2010, showing a net equity of fifteen thousand forty-seven euros (EUR 15,047.-), is approved.

Fourth resolution

The sole member resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Israeli New Shekel to Euros and therefore to fix the share capital of the Company from its actual amount of one hundred Israeli New Shekel (NIS 100.-) to an amount of twenty euros (EUR 20.-).

Fifth resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by contribution in kind consisting in a receivable in an amount of fourteen thousand nine hundred eighty euros (EUR 14,980.-) (the "Receivable"), so as to raise the share capital from its present amount of twenty euros (EUR 20.-) to fifteen thousand euros (EUR 15,000.-), divided into one hundred shares without mention of value.

Payment

The proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution agreement entered into on 31 March 2010 by and between the member and the Company.

The report of the directors of the Company, dated 31 March 2010, annexed to the present deed, attests that the directors of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Then the sole member, prenamed, declares to fully pay the capital increase of the Company by the contribution of the Receivable.

Sixth resolution

The sole member resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will be read as follows:

Articles of Association

"Title I. Definitions

The following terms in these Articles of Association shall have the respective meaning ascribed to them below:

"Articles"	The Articles of Association of the Company as set forth herein or as may be amended from time to time;
"Board"	The board of managers of the Company, as constituted from time to time;
"Office Holders"	Means a director, general manager, chief business, manager, deputy general manager, vice-general manager, any person filling any of these positions in a company even if he holds a different title, and any other manager directly subordinate to the general manager;
"Ordinary Units" or "Units"	Means ordinary units of the Company which are of equal rights;
"Person"	Individual or a legal entity;
"Member"	Anyone registered as a unit holder in the Unit holder Register of the Company.

Title II. The Company, its Purpose and Objectives

Art. 2.1. Name. The Company shall be named COOL HOLDING Ltd..

Art. 2.2. Limited Liability Company. The Company is a private limited liability company and accordingly:

Art. 2.2.1. The number of Members of the Company shall not exceed forty (40), being said that toward the Company, the Company's Units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 2.2.2. The Company may not offer any units, convertible securities, debentures or bonds of the Company to the public; and

Art. 2.2.3. The transfer of Units of the Company shall be subject to the following:

When the Company has at least two members, the Units are freely transferable between the Members.

In case of plurality of Members, the transfer of Units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of Members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole Member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a Member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of Members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving Members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 2.3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 2.4. Registered Office. The Company shall have registered offices in 33 Yavetz St, Tel Aviv, 65258 Israel and in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and its principal place of management and control in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Art. 2.5. The Purpose of the Company. The purpose of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, to any companies being Member of the Company, to companies being owned by a Member of the Company and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 2.6. The Objectives of the Company. The Company may engage in any lawful business.

Title III. Limited liability

Art. 3. The liability of the Shareholders for the indebtedness of the Company shall be limited to the amount of their contribution in the Company.

Title IV. Corporate Capital; Ordinary Units

Art. 4.1. Corporate Capital. The registered Corporate Capital of the Company is fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) divided into one hundred (100) Ordinary Units, without mention of value.

The corporate capital may be increased or decrease by a decision of the sole Member or pursuant to a resolution of the Members, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles.

Following each increase of the capital realized and duly stated the Articles will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 4.2. Ordinary Units. The Ordinary Units shall rank *pari passu* between them. The holders of Ordinary Units are entitled to receive notices of, and to attend, ordinary and extraordinary general meetings of the Members; to one vote for each Unit held at all Members' meetings for all purposes, and to share equally, on a per unit basis, in dividends as may be declared, and upon liquidation or dissolution - remaining assets of the Company shall be allocated to the Members proportionally to the units they hold in the, once the liquidation is closed.

Art. 4.3. Redemption of Units. The Company may redeem its own Units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of Units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of Member(s).

Title V. General Meetings of Members

Art. 5.1. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of Members of the Company shall represent the entire body of Members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by the applicable laws, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The Members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the Members are present or represented at a meeting of Members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 5.2. Sole Member. If the Company has only one Member, this sole Member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole Member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title VI. Management

Art. 6.1. Board of managers. The Company is managed by a board of managers composed of a least three (3) managers, either Members or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of Members which may at any time remove them *ad nutum*.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Members.

Art. 6.2. Meetings. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The Board shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The Board may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 6.3. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman *pro tempore* who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 6.4. Powers. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests, subject to the applicable laws.

All powers not expressly reserved by the applicable laws or by the Articles to the general meeting of Members fall within the competence of the Board.

Subject in each case to the applicable laws, the Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the Board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the Board shall determine. Subject in each case to the applicable laws, it may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 6.5. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Company or (ii) the single or (iii) joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board.

Art. 6.6. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Art. 6.7. Insurance and Indemnity.

(a) The Company may indemnify an Office Holder in respect of an obligation or expense imposed on the Office Holder in respect of an act performed in his capacity as an Office Holder, to the fullest extent permitted by the applicable laws.

(b) The Company may enter into a contract for the insurance of all or part of the liability of any Office Holder imposed on the Office Holder in respect of an act performed in his capacity as an Office Holder, to the fullest extent permitted by the applicable laws.

(c) The provisions of Articles 6.7(a) and 6.7(b) above are not intended, and shall not be interpreted, to restrict the Company in any manner in respect of the procurement of insurance and/or in respect of indemnification (i) in connection with any person who is not an Office Holder, including, without limitation, any employee, agent, consultant or contractor of the Company who is not an Office Holder, and/or (ii) in connection with any Office Holder to the extent that such insurance and/or indemnification is not specifically prohibited under applicable laws.

Title VII. Accounts

Art. 7.1. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the following year.

Art. 7.2. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board as at the end of each financial year and will be at the disposal of the Members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of Members.

Art. 7.3. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of Members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of Members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the Members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of Members to distribute at any moment to the Members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VIII. Winding up - Liquidation

Art. 8. Liquidation. In the event of voluntary dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole Member or of one of the Members will not bring the Company to an end."

Seventh resolution

The sole member resolves to appoint managers of the Company for an unlimited duration:

- Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, born on 27 August 1967 in Charleroi (Belgium), residing professionally in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;

- Monsieur Jérémie BONNIN, administrateur de sociétés, born on 30 June 1974 in Paris 14^{ème} (France), residing professionally in C/O Titan Consulting SARL - 2 Boulevard Emile Jaques Dalcroze, CH-1204 Genève (Switzerland);
- Monsieur Jean-Pierre SOTHER, administrateur de sociétés, born on 14 March 1953 in Mulhouse (France), residing 25, Chemin des Muscadelles, CH-1185 Mont-sur-Rolle (Switzerland).

Estimated costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand one hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALTICE VII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 143.725,

ici représentée par Maître Aurélien Latouche, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Attendu que ALTICE VII S.à r.l. est l'associé unique de COOL HOLDING Ltd., une société de droit israélien, ayant son siège social à Tel Aviv, 65258 Israël, 33 Yavetz St, mais son lieu de gestion et de contrôle effectif au Luxembourg (la "Société").

II. Attendu que conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société doit être considérée comme une société luxembourgeoise puisque son lieu de gestion et de contrôle effectif est situé au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, depuis sa constitution en date du 26 avril 2009.

III. Attendu que conformément au droit luxembourgeois il est obligatoire d'enregistrer la Société auprès du Registre de Commerces et des Sociétés Luxembourg et de se conformer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

IV. Attendu qu'il résulte d'un avis émis par le cabinet d'avocats Meitar, Liquornik, Geva & Leshem Brandwein, Law Offices en Israël datée du 1^{er} avril 2010 que bien qu'ayant son lieu de contrôle et de gestion effectif situé au Luxembourg, la Société continue à exister sans interruption et que l'enregistrement de la Société au Luxembourg n'aura pas d'effet sur les actifs et charges de la Société qui restera propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique reconnaît que le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg depuis sa constitution en date du 26 avril 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination COOL HOLDING Ltd..

Troisième résolution

Le bilan établi au 26 février 2010, faisant apparaître une valeur nette de quinze mille quarante-sept euros (EUR 15.047,-) est approuvé.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la société de nouveaux shekels israéliens en euros et dès lors de fixer le capital social de la Société de son montant actuel de cent nouveaux shekels israéliens (NIS 100,-) au montant de vingt euros (EUR 20,-).

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social par apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 14.980,-) (la "Créance"), en vue de le porter de son montant actuel de vingt euros (EUR 20,-), à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Paiement

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par un contribution agreement conclu entre la Société et son associé unique le 31 mars 2010.

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 mars 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

L'associé unique, prénommé, déclare libérer intégralement le montant de l'augmentation de capital par conversion de la Créance.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises. Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

«Statuts

Titre I^{er} . Définitions

Les termes définis ci-après auront la signification suivante:

"Statuts"	Les Statuts de la Société tels que définis ci-après;
"Conseil"	Le conseil de gérance de la Société, tel que constitué;
"Titulaire d'un Mandat"	Désigne un administrateur, directeur général, commercial en chef, gérant, directeur général adjoint, vice-directeur général, toute personne ayant l'une de ces fonctions dans une entreprise même s'il est titulaire d'un titre différent, et tout autre gestionnaire directement subordonné à la gérance;
"Parts Sociales Ordinaires" ou "Parts Sociales "	Désigne les parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune les mêmes droits;
"Personne"	Personne physique ou personne morale;
"Associé"	Toute personne enregistrée comme associé dans le Registre des Associés de la Société.

Titre II. La Société, son but et son objet

Art. 2.1. Nom. La Société sera dénommée COOL HOLDING Ltd..

Art. 2.2. Société à responsabilité limitée. La Société est une société à responsabilité limitée telle que définie ci-après.

Art. 2.2.1. Le nombre d'Associés de la Société ne peut être supérieur à quarante (40), étant précisé que vis-à-vis de la Société les Parts Sociales sont indivisibles et que seul un détenteur est reconnu par part sociale. Les co-détenteurs devront nommer une seule personne en tant que représentant vis à vis de la Société.

Art. 2.2.2. La Société ne pourra pas offrir de parts sociales, d'obligations convertibles ou d'obligations au public; et

Art. 2.2.3. Le transfert de Parts Sociales de la Société sera soumis aux conditions suivantes:

Si la Société a au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des Associés donné en assemblée générale des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les Associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 2.3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2.4. Siège social. Le Société aura son siège social à Tel Aviv, 65258 Israël, 33 Yavetz St et au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg et son lieu de gestion et de contrôle effectif au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 2.5. Objet social de la Société. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société Associé de la Société, aux sociétés détenues par un Associé de la Société ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à d'autres sociétés du groupe;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 2.6. Buts de la Société. La Société pourra prendre des engagements dans toute activité légale.

Titre III. Responsabilité limitée

Art. 3. La responsabilité des Associés pour les dettes de la Société sera limitée au montant de leur contribution dans la Société.

Titre IV. Capital Social; Parts Sociales Ordinaires

Art. 4.1. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) divisé en cent (100) Parts Sociales Ordinaires, sans indication de valeur nominale.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Associé unique ou par une résolution des Associés délibérant comme en matière de modifications des statuts, selon le cas.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie, les Statuts seront modifiés de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 4.2. Parts Sociales Ordinaires. Les Parts Sociales Ordinaires prennent rang par ordre de priorité. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit de recevoir les convocations aux assemblées générales des Associés, d'assister aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés, à un vote pour chaque Parts Sociales détenue lors de chaque assemblée générale des Associés et un droit aux dividendes proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues et auront, en cas de liquidation ou de dissolution, droit aux avoirs de la Société proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société, une fois la liquidation clôturée.

Art. 4.3. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des Associés.

Titre V. Assemblées générales des associés

Art. 5.1. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf dispositions légales contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des Associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des Statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'Associé unique ou par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les Associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 5.2. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre VI. Gérance

Art. 6.1. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des Associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 6.2. Réunions. Le Conseil pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées d'Associés.

Le Conseil se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à la réunion.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du Conseil devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du Conseil en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 6.3. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 6.4. Pouvoirs. Sauf disposition légales contraires, le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Sauf disposition légales contraires, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. Sauf disposition légales contraires, il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats

spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 6.5. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 6.6. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 6.7. Assurances et Indemnités.

(a) Dans les limites autorisées par les lois applicables, la Société pourra indemniser le Titulaire d'un Mandat pour une obligation ou une charge à laquelle il sera exposé pour un acte accompli en sa qualité de Titulaire d'un Mandat, dans les limites légales.

(b) Dans les limites autorisées par les lois applicables, La Société pourra conclure un contrat d'assurances pour tout ou partie de la responsabilité d'un Titulaire d'un Mandat engagée dans le cadre d'un acte accompli en sa qualité de Titulaire d'un Mandat.

(c) Les dispositions des articles 6.7 (a) et 6.7 (b) ci-dessus ne sont pas destinées, et ne doivent pas être interprétées de manière à restreindre la possibilité pour la Société de souscrire une assurance et/ou d'indemniser (i) une personne qui ne serait pas Titulaire d'un Mandat, à savoir de manière non-exhaustive un employé, agent, consultant ou un entrepreneur de la Société qui n'est pas Titulaire d'un Mandat et/ou (ii) le Titulaire d'un Mandat pour autant que cette assurance et/ou indemnisation n'est pas prohibée par les lois applicables.

Titre VII. Comptes

Art. 7.1. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 7.2. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 7.3. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des Associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des Associés de distribuer à tout moment aux Associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 8. Liquidation. En cas de dissolution volontaire de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.»

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, née le 27 août 1967 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;
- Monsieur Jérémie BONNIN, administrateur de sociétés, né le 30 juin 1974 à Paris 14^{ème} (France), résidant professionnellement à C/O Titan Consulting SARL - 2 Boulevard Emile Jaques Dalcroze, CH-1204 Genève (Suisse);

- Monsieur Jean-Pierre SOTHER, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1953 à Mulhouse (France), résidant 25, Chemin des Muscadelles, CH-1185 Mont-sur-Rolle (Suisse).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire.

Signé: LATOUCHE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2010. Relation GRE/2010/1239. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010052229/521.

(100053697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Outbox, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

Les comptes annuels au 29 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010051481/12.

(100053238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051494/14.

(100053310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Terbati S.A. Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 80.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Terbati SA Immobilière

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010051500/13.

(100053293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

STOMP, CLEMENT et CORNET s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 5A, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.981.

Le bilan au 31.12.2007 de la société STOMP, CLEMENT ET CORNET S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051496/15.

(100053303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Carador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 46, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Carador SA

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010051501/13.

(100053290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Dexia Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.728.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2010.

Pour DEXIA PROTECTED

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010051505/15.

(100053505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Dexia Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 49.464.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rudy PARIDAENS
Administrateur délégué

Référence de publication: 2010051514/11.

(100053523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour DB PLATINUM

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010051506/15.

(100053497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour DB PLATINUM II

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010051507/15.

(100053494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052022/9.

(100054234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 24.708.

Le bilan consolidé au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010051510/12.

(100053472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour DB PLATINUM IV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010051508/15.

(100053493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.775.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLANETARIUM FUND

SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010051509/14.

(100053482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

beeline Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051512/10.

(100053530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

BIL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Eurco S.A.

Nicolas LEONARD

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010051513/13.

(100053525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Rectificatif au Bilan déposé le 26/03/2010 No L100043251 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051515/11.

(100053566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Anwolux-"Espace Carrelages" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.858.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051516/10.

(100053732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Entreprise de Desossage Romain Stoltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 84, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.972.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051517/10.

(100053784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Waterland Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010051518/13.

(100053203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Castelsia-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.371.

Die Bilanz zum 30. September 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2010.
Für die Castelsia Investmentfund - FIS
Die Zentralverwaltungsstelle
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010051554/15.

(100053447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Waterland Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010051519/13.

(100053202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Ingrid LENTZ
Secrétariat Générale

Référence de publication: 2010051520/12.

(100053379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.808.597,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand ten, on the first day of April.

Before us, Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 31st, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2843 on December 7th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for

the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on March 11th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373) so as to raise it from its current amount of seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four euro (EUR 7,378,224) up to seven million eight hundred eight thousand five hundred and ninety-seven euro (EUR 7,808,597) by issuing four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three (430,373) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6** . The Company's share capital is set at seven million eight hundred eight thousand five hundred and ninety-seven euro (EUR 7,808,597) represented by seven million eight hundred eight thousand five hundred and ninety-seven (7,808,597) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373) so as to raise it from its current amount of seven million three hundred and seventy-eight thousand two hundred and twenty-four euro (EUR 7,378,224) up to seven million eight hundred eight thousand five hundred and ninety-seven euro (EUR 7,808,597) by issuing four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three (430,373) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

All of the four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three (430,373) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373).

Such newly issued shares have been paid up by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373) which WP X International Investments LLC, aforementioned, has against the Company.

Valuation

The Sole Shareholder declares that the value of this contribution in kind is four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement on contribution value dated March 31st, 2010, which statement shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four hundred and thirty thousand three hundred and seventy-three euro (EUR 430,373) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6** . The Company's share capital is set at seven million eight hundred eight thousand five hundred and ninety-seven euro (EUR 7,808,597) represented by seven million eight hundred eight thousand five hundred and ninety-seven (7,808,597) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

WP X International Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mlle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 31 mars 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de WP X LuxCo S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, susmentionnée, en date du 11 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373), afin de l'augmenter de son montant actuel de sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.378.224) jusqu'à sept millions huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.808.597) par l'émission de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize (430.373) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour un prix de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.808.597), représenté par sept millions huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (7.808.597) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373), afin de l'augmenter de son montant actuel de sept millions trois cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 7.378.224) jusqu'à sept millions huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.808.597) par l'émission de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize (430.373) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Paiement

L'intégralité des quatre cent trente mille trois cent soixante-treize (430.373) parts sociales nouvelles a été souscrite par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373).

Ces parts sociales nouvelles sont été libérées par un apport en nature consistant en une créance de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373) que WP X International Investments LLC, susmentionnée, a contre la Société.

50880

Evaluation

L'associée unique déclare que la valeur de cet apport en nature est de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 31 mars 2010 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de quatre cent trente mille trois cent soixante-treize euros (EUR 430.373) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 7.808.597), représenté par sept millions huit cent huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (7.808.597) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 07 avril 2010. Relation: MER / 2010 / 648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010051524/159.

(100053145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Euro Management & Business Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Jos Simon.

R.C.S. Luxembourg B 101.932.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051527/10.

(100053444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

E.T.I., Esch Transport International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 80.316.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010051528/10.

(100053440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.